

QUAND METTRE UN CODE ATLAS ?

Document technique à l'aide
des observateurs

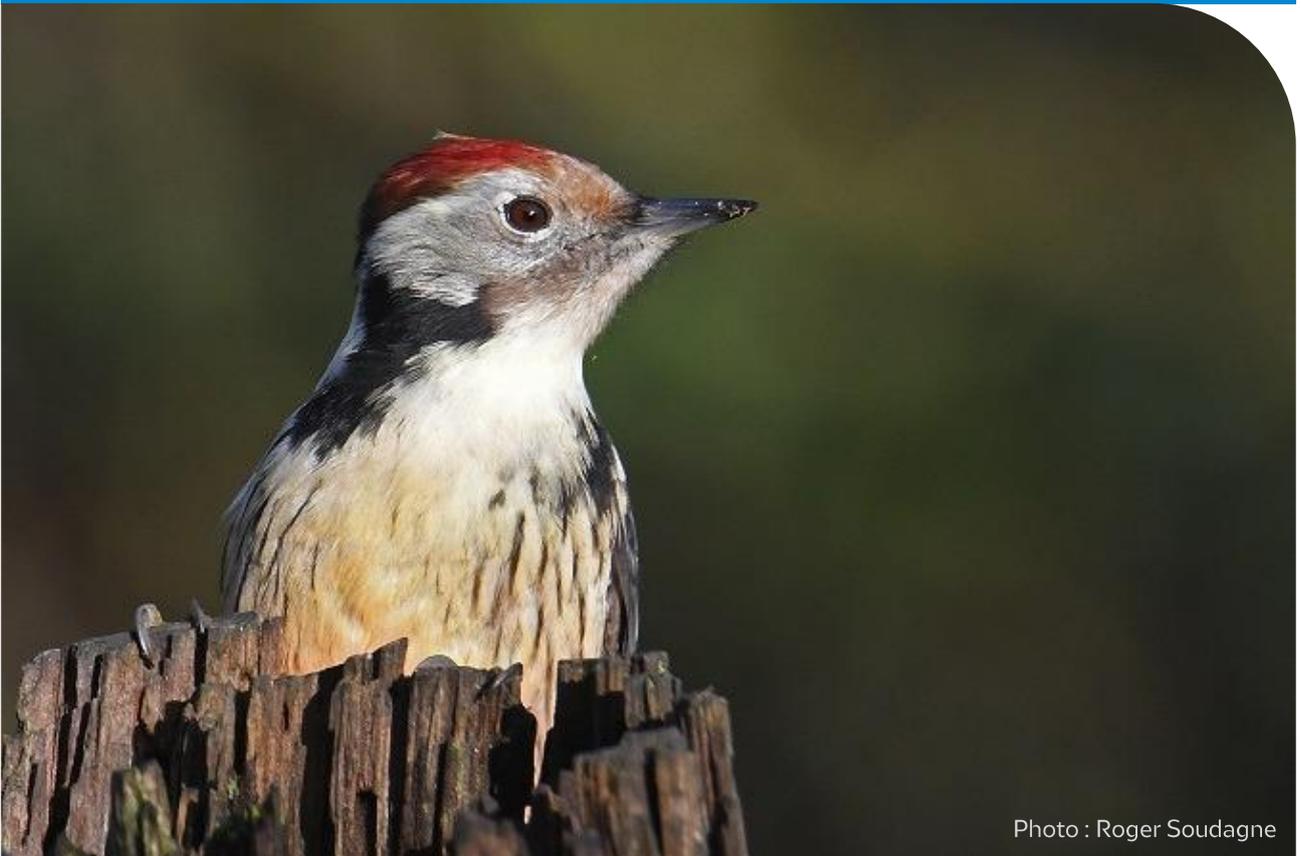


Photo : Roger Soudagne

Février 2024

Agir pour
la biodiversité



INTRODUCTION

Il n'est pas toujours évident, lorsque l'on observe un oiseau au printemps ou en été, de savoir si on peut lui attribuer un code Atlas. Bien peu d'ornithologues n'ont jamais dû être confrontés à ce problème. De ce code découlera ensuite un statut de reproduction « possible », « probable » ou « certain », base de toutes les analyses futures, qu'elles soient cartographiques ou statistiques, par exemple dans les [cartes Atlas](#).

Mais, en aval de ce choix, se pose une autre question : ***La date de mon observation s'inscrit-elle dans la période de nidification de l'espèce ?***

Cette interrogation se posera d'autant plus pour les codes Atlas « faibles » (inférieurs à 5/), déterminant le statut de reproduction « possible », voire « probable ». En effet, si on observe des adultes transportant de la nourriture ou des jeunes encore en duvet, il n'y a pas de doute à avoir, quelle que soit la date. En revanche, les observations d'oiseaux sans comportement reproducteur ne peuvent bénéficier d'un code Atlas 1/ que si la date, ainsi que l'habitat, permettent bien d'envisager une nidification locale.

Il est possible de trouver ces informations par un travail de recherche bibliographique, mais tout le monde ne dispose pas chez lui des ouvrages adéquats. Le résultat de ce travail avait donné lieu à un premier document, diffusé en 2011 et mis à jour en 2024. Le tableau qui suit précise, pour chaque espèce, deux périodes distinctes :

- La période de code Atlas facultatif
- La période de code Atlas nécessaire

1 Période de code Atlas facultatif

On pourra ici attribuer un code Atlas, à condition que des comportements reproducteurs sans équivoque aient été relevés : parades d'un couple, construction de nid ou alarmes, jeune non émancipé, etc. En revanche, l'observation ponctuelle d'un oiseau sans comportement évident ne permettra pas d'attribuer de code Atlas. En effet, selon les espèces, on pourra avoir durant cette période des oiseaux migrateurs tardifs et des adultes ne s'étant pas encore cantonnés (au printemps), ou bien des migrateurs précoces et des jeunes émancipés s'étant dispersés loin de leur site de naissance (plus tard dans l'été).

1.1 Eviter les codes 1/ durant cette période

Il est demandé d'éviter les codes 1/ durant cette période, sauf si l'expérience de l'observateur lui apporte la connaissance antérieure de la reproduction de l'espèce en question sur le site, ou si l'habitat est très favorable à une reproduction et que la période de « code Atlas nécessaire » est proche.

1.2 Cas des codes 2/ sur les espèces pouvant chanter en halte migratoire

La situation se complique pour quelques sylviidés. L'observateur devra là redoubler de vigilance et d'exigence quant aux codes Atlas 2/ qu'il attribuera durant cette période, en raison de la fâcheuse tendance qu'ont les individus migrateurs à chanter au printemps ! Cela concerne principalement les espèces suivantes :

- Locustelle tachetée, avant le 10 juin ;
- Locustelle lusciniöide, avant le 1er juin ;
- Phragmite des joncs, avant le 1er juin ;
- Rousserolle effarvatte, avant le 10 juin ;
- Rousserolle turdoïde, avant le 1er juin ;
- Fauvette babillarde, avant le 20 mai ;
- Fauvette à tête noire, avant le 20 mai ;
- Pouillot siffleur, avant le 20 mai ;
- Pouillot véloce, avant le 1er mai ;
- Pouillot fitis, avant le 20 mai.

Certaines de ces espèces ayant une grande distribution géographique (en particulier au Nord de notre territoire, jusqu'en Scandinavie par exemple), un grand nombre d'oiseaux traverse donc la région assez tard (les nicheurs du Nord de l'Europe, où l'hiver se prolonge tard dans l'année, arrivant sur leurs sites de reproduction 1 ou 2 mois après les nôtres), alors que nos oiseaux ont déjà entamé leur reproduction. Problème : ils peuvent chanter eux aussi ! Alors, comment faire ?

Tout d'abord, s'assurer que l'habitat soit favorable pour une reproduction ! Une locustelle tachetée ou une rousserolle effarvatte qui chantent dans une haie, un pouillot fitis ou siffleur au bord d'un plan d'eau ou en pleine ville, quelle que soit la date, **si l'habitat ne convient pas, pas de code Atlas !**

Là aussi, l'expérience de l'observateur peut lui permettre de s'affranchir de cette prudence. Si le fitis niche chaque année dans cette parcelle forestière basse, pas de problème pour ne pas attendre fin mai pour un code Atlas 2/. Mais en dehors de cas, prudence avec ces 10 espèces !

Le plus sûr restera d'attendre la période de code Atlas « nécessaire » (voir ci-après), car à ce moment-là, il n'y a (**normalement...**) plus de migrateur, donc plus de problème !

2 Période de code Atlas nécessaire

On devra ici **dans la grande majorité des cas** attribuer un code Atlas, quelle que soit l'observation (et si l'habitat est favorable, toujours !) : on considère en effet qu'à cette période, il n'y a plus de migrateur dans notre région et que les oiseaux locaux ont déjà pondu, pouvant donc être considérés comme nicheurs à minima « possibles ».

Une exception mérite d'être mentionnée. Pour quelques espèces longévives (souvent les oiseaux de grande taille : rapaces, cigognes), la maturité sexuelle n'est atteinte qu'à partir de plusieurs années. Ce qui veut dire que dans sa deuxième année (parfois au-delà), l'oiseau, même s'il est observé dans un biotope idéal et durant sa période de reproduction, n'est pas nicheur. Bien souvent, l'immaturité de l'oiseau sera révélée par son plumage, intermédiaire entre celui d'un juvénile et d'un adulte : Busards (attention notamment au Busard des roseaux, chez qui l'oiseau de 2^e année dont des représentants sont observés chaque printemps dans les plaines céréalières, ressemble à la femelle adulte !), Faucon pèlerin, Cigogne noire par exemple. Il est à noter que ces oiseaux immatures ne se cantonnent normalement pas à un site précis, à l'inverse d'un oiseau nicheur, ce qui peut mettre l'observateur sur la voie.

3 Liste des codes Atlas

Nidification possible

- 1/ Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
- 2/ Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction

Nidification probable

- 3/ Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
- 4/ Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle. Observation simultanée de deux mâles chanteurs ou plus sur un même site
- 5/ Parades nuptiales ou accouplement ou échange de nourriture entre adultes
- 6/ Fréquentation d'un site de nid potentiel (distinct d'un site de repos)
- 7/ Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte
- 8/ Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)
- 9/ Construction d'un nid, creusement d'une cavité

Nidification certaine

- 10/ Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
- 11/ Nid utilisé récemment ou coquilles vides (oeuf pondu pendant l'enquête)
- 12/ Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
- 13/ Adulte entrant ou quittant un site de nid (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir
- 14/ Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
- 15/ Nid contenant des œufs
- 16/ Nid avec jeune(s) (vu ou entendu)

Si et seulement si un des cas ci-dessus n'est pas applicable

- 30/ Nidification possible
- 40/ Nidification probable
- 50/ Nidification certaine

ESPECE	COMMENTAIRES / MISES EN GARDE	DEBUT PERIODE CODE ATLAS		FIN PERIODE CODE ATLAS	
		FACULTATIF	NECESSAIRE	NECESSAIRE	FACULTATIF
Grèbe castagneux		1-mars	1-mai	15-juil.	1-sept.
Grèbe huppé		20-févr.	1-mai	20-juil.	20-août
Grèbe à cou noir	Nicheur très rare et irrégulier, sur les étangs riches en végétation	1-mai	1-juin	1-juil.	15-juil.
Grand Cormoran	Réserver les codes Atlas aux colonies connues, codes 5/ ou 6/ minimum	1-mars	15-avr.	1-juil.	10-août
Butor étoilé		20-févr.	1-mai	15-juil.	1-août
Blongios nain		10-mai	1-juin	20-juil.	10-août
Bihoreau gris		1-avr.	1-mai	20-juil.	20-août
Héron garde-boeufs	Réserver les codes Atlas aux colonies connues, codes 5/ ou 6/ minimum	20-avr.	15-mai	10-juil.	10-août
Grande aigrette	Pas encore nicheuse en Bourgogne, codes 5/ ou 6/ minimum	15-mars	15-mai	20-juin	15-juil.
Aigrette garzette	Réserver les codes Atlas aux colonies connues, codes 5/ ou 6/ minimum	1-mai	15-mai	20-juin	15-juil.
Héron cendré	Réserver les codes Atlas aux colonies connues, codes 5/ ou 6/ minimum	1-févr.	1-mars	1-juil.	1-août
Héron pourpré		10-avr.	10-mai	1-juil.	20-juil.
Cigogne noire	Attention aux immatures de 2e, code 1/ uniquement sur adultes	10-mars	10-mai	15-juil.	1-août
Cigogne blanche	Eviter les codes 1/	1-avr.	1-juin	1-juil.	20-juil.
Cygne tuberculé		1-févr.	15-mai	1-sept.	10-oct.
Canard chipeau	Nicheur assez rare, attention aux codes 1/	15-avr.	15-mai	1-juil.	20-sept.
Sarcelle d'hiver	Nicheur rare, attention aux codes 1/	15-avr.	15-mai	20-juin	15-juil.
Sarcelle d'été	Nicheur rare, attention aux codes 1/	15-avr.	15-mai	1-juil.	25-juil.
Canard colvert		1-févr.	15-avr.	15-juin	15-sept.
Nette rousse		15-avr.	15-mai	15-juin	1-sept.
Fuligule milouin	Nicheur peu commun et estivants non nicheurs, attention aux codes 1/	1-mai			1-sept.
Fuligule morillon	Nicheur peu commun et estivants non nicheurs, attention aux codes 1/	1-mai			1-sept.
Bondrée apivore		1-mai	1-juin	15-août	10-sept.
Milan noir		1-mars	20-avr.	15-juin	15-juil.

Quand mettre un code Atlas ? Document technique à l'aide des observateurs. LPO BFC, 2024.

Milan royal	Attention aux codes 1/ en habitat non favorable	1-mars	1-mai	15-juil.	15-août
Circaète Jean-le-blanc		15-mars	10-avr.	20-juil.	25-août
Busard des roseaux	Nicheur rare, attention aux codes 1/ en habitat non favorable (immatures de 2e année dans les plaines cultivées)	20-mars	20-mai	20-juin	1-août
Busard Saint-Martin	Attention aux immatures de 2e année, normalement non nicheurs	10-avr.	1-mai	1-juil.	10-août
Busard cendré	Attention aux immatures de 2e année, normalement non nicheurs	25-avr.	20-mai	15-juil.	10-août
Autour des palombes	Attention aux immatures de 2e année, normalement non nicheurs	15-janv.	1-avr.	25-juin	15-juil.
Épervier d'Europe		10-mars	20-avr.	1-juil.	15-août
Buse variable		1-févr.	10-avr.	1-juil.	20-juil.
Aigle botté		15-mars	15-avr.	1-août	15-août
Faucon crécerelle		15-févr.	15-avr.	1-juil.	1-août
Faucon hobereau		25-avr.	1-juin	15-août	20-sept.
Faucon pèlerin	Réserver les codes Atlas aux sites de reproduction connus, éviter les codes 1/	1-févr.	20-avr.	15-juin	15-juil.
Gélinotte des bois	Nicheur certainement disparu	10-sept.	15-févr.	15-juil.	1-août
Perdrix rouge		15-févr.	1-avr.	1-août	1-sept.
Perdrix grise		15-févr.	1-avr.	1-août	1-sept.
Caille des blés		25-avr.	1-juin	15-juil.	10-août
Faisan de Colchide		15-févr.	1-avr.	1-août	1-sept.
Râle d'eau	Cette espèce migratrice se manifeste vocalement toute l'année, des cris en mars - avril ne méritent pas forcément un code 2/!	1-mars	15-mai	1-juil.	15-août
Marouette ponctuée		20-mars	10-mai	1-juil.	15-juil.
Râle des genêts		25-avr.	1-juin	20-juil.	1-août
Gallinule poule-d'eau		1-févr.	1-mai	1-juil.	15-août
Foulque macroule		1-févr.	20-avr.	20-juin	1-août
Échasse blanche	Nicheur très rare et irrégulier	15-avr.			15-juil.
Avocette élégante	Nicheur très rare et irrégulier	15-avr.			15-juil.
Oedicnème criard		15-mars	1-mai	1-juil.	15-sept.
Petit Gravelot	Attention aux codes 1/ en habitat non favorable	20-mars			15-juil.

Quand mettre un code Atlas ? Document technique à l'aide des observateurs. LPO BFC, 2024.

Vanneau huppé		15-févr.	25-avr.	20-mai	1-août
Bécassine des marais	Nicheur très rare, inféodée aux prairies tourbeuses du Morvan	25-mars	10-mai	20-juin	10-juil.
Bécasse des bois		20-févr.	20-avr.	15-août	1-sept.
Courlis cendré		15-févr.	15-avr.	1-juin	1-juil.
Sterne pierregarin	Attention aux codes 1/ en habitat non favorable	15-avr.			10-juil.
Pigeon colombin	Peut nicher toute l'année ou presque	10-févr.	1-avr.	1-juin	1-sept.
Pigeon ramier	Peut nicher toute l'année ou presque	1-janv.	15-avr.	15-juin	15-sept.
Tourterelle turque	Peut nicher toute l'année ou presque	1-janv.	15-mars	15-août	31-déc.
Tourterelle des bois		20-avr.	20-mai	20-juin	20-juil.
Coucou gris		10-avr.			10-août
Effraie des clochers		1-févr.	1-avr.	15-juin	15-oct.
Petit-duc scops	Nicheur rare, attention à la confusion avec le chant de l'Alyte !	1-avr.	15-avr.	1-août	1-sept.
Grand-duc d'Europe		1-déc.	1-févr.	15-juil.	15-août
Chevêche d'Athéna		15-janv.	15-avr.	10-juil.	15-août
Chouette hulotte		1-oct.	1-févr.	15-juin	1-août
Hibou moyen-duc		25-janv.	15-févr.	15-juil.	15-août
Hibou des marais	Nicheur très rare et irrégulier	20-févr.	1-mai	15-juin	1-sept.
Nyctale de Tengmalm		1-janv.	15-févr.	15-avr.	1-juil.
Chevêchette d'Europe	Nicheur très rare	15-janv.	1-mars	1-mai	15-juil.
Engoulevent d'Europe		20-avr.	20-mai	15-juil.	1-sept.
Martinet noir	Réserver les codes 1/ aux observations faites en ville ou à proximité de bâtiments	1-mai	1-juin	15-juil.	15-sept.
Martinet à ventre blanc		15-avr.	15-mai	1-août	15-sept.
Martin-pêcheur d'Europe		1-févr.	20-avr.	20-juil.	1-sept.
Guêpier d'Europe		1-mai	25-mai	20-juil.	5-août
Huppe fasciée		1-avr.	1-mai	10-juil.	1-août
Torcol fourmilier		20-mars	10-mai	20-juin	10-août
Pic cendré		15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic vert		15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.

Quand mettre un code Atlas ? Document technique à l'aide des observateurs. LPO BFC, 2024.

Pic noir		15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic épeiche		15-déc.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic mar		15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Pic épeichette		15-janv.	1-mars	1-juil.	15-juil.
Cochevis huppé	Nicheur très rare	1-mars	15-avr.	15-juil.	15-août
Alouette lulu		1-févr.	1-avr.	1-juin	15-août
Alouette des champs		15-févr.	10-avr.	10-juin	15-août
Hirondelle de rivage	Attention aux codes 1/ en habitat non favorable	20-mars	20-mai	15-juil.	10-août
Hirondelle de rochers	Nicheur très rare	20-mars			10-août
Hirondelle rustique	Réserver les codes 1/ aux observations faites en villages ou près de fermes	1-avr.	1-juin	1-juil.	1-août
Hirondelle de fenêtre	Réserver les codes 1/ aux observations faites en villes ou villages	1-avr.	1-juin	1-juil.	1-août
Pipit des arbres		1-avr.	1-mai	1-juin	10-juil.
Pipit farlouse	Nicheur rare, en prairie humide	1-mars	1-mai	20-août	20-août
Bergeronnette printanière	Pas de code Atlas sur les sous-espèces « exotiques » (thunbergi, flavissima, etc.) et attention, les oiseaux en bord de plan d'eau ou dans des prairies pâturées en avril sont souvent des migrateurs	15-avr.	20-mai	1-juil.	20-juil.
Bergeronnette des ruisseaux		20-févr.	10-avr.	15-juin	10-juil.
Bergeronnette grise		1-mars	10-avr.	15-juin	1-août
Cincla plongeur		15-févr.	1-mars	1-juin	15-juil.
Troglodyte mignon		1-mars	15-avr.	1-juin	15-juil.
Accenteur mouchet		1-mars	15-avr.	1-juin	15-juil.
Rougegorge familier		15-févr.	15-avr.	15-juin	15-août
Rosignol philomèle		15-avr.	15-mai	15-juin	1-août
Gorgebleue à miroir blanc		15-mars	15-avr.	1-juin	15-juil.
Rougequeue noir	Réserver les codes 1/ aux observations faites en villes, villages, carrière...	1-mars	15-avr.	1-juin	10-août
Rougequeue à front blanc		10-avr.	15-mai	1-juil.	1-août
Tarier des prés	Nicheur rare, surtout inféodé au val de Saône et/ou en prairie de fauche. Pas de code Atlas 1/ en grande culture !	15-avr.	20-mai	1-juil.	15-juil.

Quand mettre un code Atlas ? Document technique à l'aide des observateurs. LPO BFC, 2024.

Tarier pâtre		1-mars	10-avr.	1-juin	1-août
Merle noir		15-févr.	1-avr.	1-juin	15-août
Grive litorne	Nicheur assez rare	15-mars	20-avr.	1-juil.	15-août
Grive musicienne		25-févr.	1-avr.	15-mai	1-août
Grive draine		1-janv.	1-mars	10-mai	15-juil.
Bouscarle de Cetti		15-févr.	15-avr.	1-juin	15-juil.
Cisticole des joncs		20-mars	15-avr.	15-juin	20-sept.
Locustelle tachetée	Attention aux codes 2/ en habitat non favorable (migrateurs en halte chanteurs, parfois tard en saison)	1-avr.	10-juin	10-juil.	15-août
Locustelle luscinoïde	Nicheur rare, attention aux codes 2/ en habitat non favorable	10-avr.	1-juin	1-juil.	15-août
Phragmite des joncs	Nicheur assez rare, attention aux codes 2/ en habitat non favorable (migrateurs en halte chanteurs, parfois tard en saison)	10-avr.	10-juin	10-juil.	1-août
Rousserolle effarvatte	Attention aux codes 2/ en habitat non favorable (migrateurs en halte chanteurs, parfois tard en saison)	20-avr.	1-juin	1-juil.	1-sept.
Rousserolle turdoïde	Attention aux codes 2/ en habitat non favorable (migrateurs en halte chanteurs, parfois tard en saison)	25-avr.	1-juin	15-juil.	10-août
Hypolais polyglotte		25-avr.	20-mai	10-juil.	20-juil.
Fauvette orphée	Nicheur certainement disparu	25-avr.	20-mai	10-juil.	1-août
Fauvette passerinette		15-avr.	1-juin	15-juin	20-juil.
Fauvette mélanocéphale		1-mars	15-avr.	20-juin	1-août
Fauvette babillarde	Attention aux codes 2/ en avril (nombreux migrateurs en halte chanteurs)	20-avr.	20-mai	1-juil.	1-août
Fauvette grisette		5-avr.	20-mai	20-juin	15-juil.
Fauvette des jardins	Attention aux codes 1/ en avril en habitat non favorable, mais peu de migrateurs en halte chanteurs	1-mai	15-juin	10-juil.	20-juil.
Fauvette à tête noire	Même si l'espèce est un nicheur très commun, attention aux codes 1/ et 2/ précoces	20-mars	20-mai	10-juin	15-juil.
Pouillot de Bonelli		15-avr.	20-mai	20-juin	15-juil.
Pouillot siffleur	Attention aux codes 2/ en habitat non favorable (migrateurs en halte chanteurs, parfois tard en saison)	15-avr.	20-mai	15-juin	10-juil.
Pouillot véloce	Même si l'espèce est un nicheur très commun, attention aux codes 1/ et 2/ précoces	1-avr.	1-mai	1-juin	20-juil.
Pouillot fitis	Attention aux codes 2/ en habitat non favorable (NOMBREUX migrateurs en halte chanteurs, parfois tard en saison)	10-avr.	20-mai	20-juin	10-juil.

Quand mettre un code Atlas ? Document technique à l'aide des observateurs. LPO BFC, 2024.

Roitelet huppé		1-mars	1-mai	1-juil.	15-juil.
Roitelet à triple bandeau		1-mars	1-mai	1-juil.	15-juil.
Gobemouche gris		1-mai	1-juin	1-juil.	20-juil.
Gobemouche noir	Nicheur très rare, et même incertain	15-avr.	1-juin	20-juin	10-juil.
Mésange à longue queue		20-févr.	1-avr.	1-juin	1-juil.
Mésange nonnette		15-janv.	1-avr.	15-juin	15-juil.
Mésange boréale		15-févr.	1-avr.	15-juin	15-juil.
Mésange huppée	Attention aux codes 1/ en habitat non favorable (boisements de résineux)	1-mars	10-avr.	1-juin	15-juil.
Mésange noire	Attention aux codes 1/ en habitat non favorable (boisements de résineux)	1-mars	20-avr.	1-juin	15-juil.
Mésange bleue		15-janv.	20-avr.	15-juin	15-juil.
Mésange charbonnière		15-janv.	20-avr.	15-juin	15-juil.
Sittelle torchepot		15-janv.	20-avr.	20-juin	1-août
Grimpereau des jardins		15-janv.	1-avr.	1-juin	1-août
Grimpereau des bois	Nicheur rare	15-janv.	1-avr.	1-juin	1-août
Loriot d'Europe	Attention aux « chants de loriot » entendus avant début avril, c'est une imitation classique de l'étourneau !	25-avr.	20-mai	10-juil.	1-août
Pie-grièche écorcheur		1-mai	20-mai	1-août	1-sept.
Pie-grièche grise	Nicheur certainement disparu	1-mars	1-mai	15-juil.	1-sept.
Pie-grièche à tête rousse		1-mai	20-mai	1-août	15-sept.
Geai des chênes	Attention aux années d'invasion avec des mouvements migratoires jusqu'en mai	1-avr.	1-mai	1-juin	1-juil.
Pie bavarde		10-févr.	1-avr.	25-mai	15-juil.
Choucas des tours		1-mars	20-avr.	20-juin	10-juil.
Corbeau freux	Réserver les codes Atlas aux colonies connues, codes 5/ ou 6/ minimum	20-févr.	20-mars	20-mai	15-juin
Corneille noire		15-mars	1-avr.	20-mai	25-juin
Étourneau sansonnet		1-mars	10-avr.	20-mai	10-août
Moineau domestique		1-févr.	20-avr.	1-juin	15-sept.

Quand mettre un code Atlas ? Document technique à l'aide des observateurs. LPO BFC, 2024.

Moineau friquet		1-mars	15-avr.	1-juin	10-août
Pinson des arbres		15-févr.	15-avr.	15-juin	15-août
Serin cini		1-mars	20-avr.	10-juin	15-sept.
Verdier d'Europe		10-févr.	20-avr.	10-juin	20-août
Chardonneret élégant		1-mars	1-mai	15-juin	1-sept.
Linotte mélodieuse		1-mars	15-avr.	1-juin	10-août
Bec-croisé des sapins	Nicheur rare (à part dans le Morvan), peut se reproduire toute l'année au gré de la maturation des graines de cônes	15-mars			15-mai
Bouvreuil pivoine	Nicheur s'étant raréfié, attention aux codes 1/ et 2/ (les cris flûtés ne sont pas des chants et peuvent être émis toute l'année !) en mars- avril en dehors des forêts où la reproduction est connue	15-mars	20-avr.	1-juin	15-août
Grosbec casse-noyaux		20-févr.	15-avr.	1-juil.	15-août
Bruant jaune		15-févr.	20-avr.	1-juin	1-sept.
Bruant zizi		1-févr.	20-avr.	1-juin	1-sept.
Bruant ortolan	Nicheur certainement disparu	20-mai			20-juil.
Bruant des roseaux	Attention aux codes 1/ en habitat non favorable (roselière)	25-févr.	20-avr.	10-juin	20-juil.
Bruant proyer		1-mars	1-mai	10-juin	1-août

Quand mettre un code Atlas ? Document technique à l'aide des observateurs. LPO BFC, 2024.

4 Quelques exemples

Exemple 1 : j'observe une Grive litorne, sans comportement particulier, le 10 avril. Je ne peux pas mettre de code Atlas, certains individus étant encore migrateurs à cette date. En revanche, si j'ai vu l'oiseau transporter des brindilles, je lui attribuerai un code Atlas 9/, car à cette date "nos" nicheurs ont déjà entamé leur saison de reproduction. Très souvent, les oiseaux locaux commencent ainsi à nicher alors que les oiseaux des régions plus septentrionales sont encore en transit chez nous.

Exemple 2 : je note un ou plusieurs rougequeue à front blanc le 20 avril le long d'une haie. La date (période de code Atlas « facultatif ») doit m'alerter sur la présence d'oiseaux migrateurs. Pourtant, le mâle habituel de mon village chante déjà depuis deux semaines. Ce dernier mérite déjà son code 2/ sans problème, mais ceux-là sont sans aucun doute des individus en halte migratoire, dans un habitat de surcroît non boisé qui ne conviendrait pas à une nidification. Pas de code donc !

Exemple 3 : je lève une Alouette lulu le 15 juillet. A cette période, les jeunes de la première nichée sont sortis du nid depuis déjà plusieurs semaines, sont indépendants et peuvent être rencontrés à plusieurs kilomètres de là... tandis que les adultes préparent peut-être leur seconde nichée... Si mon observation s'arrête là, rien ne me permet donc d'attribuer un code Atlas. En revanche, si j'ai observé un oiseau adulte le bec rempli de larves d'insectes, je peux donner un code Atlas 14/.

Exemple 4 : je note une bande de 10 cigognes blanches, posées ou en vol, un 15 juin, soit en pleine dans la période de « code Atlas nécessaire ». Pourtant, l'effectif ne va pas dans le sens d'un oiseau nicheur mais plus d'une bande d'oiseaux « erratiques » (peut-être immatures ?). Pas de code, donc.

Exemple 5 : j'observe un milan royal le 20 juin au-dessus d'un champ d'orge en train d'être moissonné, dans une zone de grande culture de plaine de Saône. La date correspond au « code Atlas nécessaire », mais quid de l'habitat et de l'âge de l'oiseau ? L'habitat ne satisfait pas aux exigences de l'espèce pour nicher (le bocage souvent vallonné, notamment dans l'Auxois), et je n'ai pas pu voir si l'oiseau était un adulte et pas un 2^e année... donc pas de code !

Exemple 6 : je vois un Epervier d'Europe, mâle adulte, le 15 juin. Je pourrai lui attribuer le code Atlas 1/ car à cette date, il n'y a plus de migrateur, un oiseau adulte a toutes les chances d'être nicheur.

Exemple 7 : nous sommes en mai, un grèbe à cou noir est présent depuis 10 jours sur une gravière. Son stationnement pourrait m'inciter à mettre un code 4/. Mais cette espèce ne niche que très rarement en Bourgogne, l'oiseau est seul et l'habitat ne correspond pas... certainement un migrateur tardif, pas de code donc.